Gemeng **Feelen**

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Feulen

---

Séance publique du 16 décembre 2021

Date de l'annonce publique de la séance: 10 décembre 2021
Date de la convocation des conseillers: 10 décembre 2021

Présents: F. Mergen, bourgmestre, A. Hansen, D. Wilmes, échevins ;
G. Arend, T. Bindels-Braun, M. Correia, G. Hentges, T. Pirsch, conseillers ;
S. Mores, secrétaire communal

Excusés: C. Mergen, conseillère

Point de l'ordre du jour: 14

Objet : Fixation d'une indemnité aux photographes lors d'événements publics

Le conseil communal,

Considérant que les photos d'événements publics organisées sur le territoire de la commune de Feulen servent de mémoire communale ;

Considérant que la commune est à la recherche de volontaires pour la charge de photographe occasionnel lors d'événements publics ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins désigne un photographe par manifestation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur proposition du collège échevinal ;

Après délibération conforme ;

décide avec toutes les voix

de fixer l'indemnité pour le photographe à 100,00 € par manifestation, nonobstant la durée de la manifestation.

La présente est transmise à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

- suivent les signatures -

Pour expédition conforme.
Feulen, le 20 décembre 2021
le bourgmestre, le secrétaire,